

LES PARTICULARITES JURIDIQUES, COMPTABLES ET FISCALES DES COOPERATIVES AGRICOLES NIVEAU 2

Objectifs

Etre capable d'expliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et maîtriser les conséquences sur les missions du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- ☞ Hétérogénéité des textes et méthodologie d'application,
- ☞ Les nouveaux modèles de statuts des coopératives agricoles et les options statutaires,
- ☞ Les aspects juridiques, comptables et fiscaux des activités exercées par la coopérative agricole,
- ☞ Les conditions pour être associé coopérateur,
- ☞ Les relations économiques entre la coopérative et les associés coopérateurs – l'engagement d'activité, la durée de l'engagement d'activité et la période probatoire, la rémunération des apports réalisés par les associés coopérateurs, le document unique récapitulatif,
- ☞ Le retrait de l'associé coopérateur, la radiation,
- ☞ Les associés non coopérateurs – expériences originales,
- ☞ Les nouveautés relatives à la gouvernance de la coopérative agricole,
- ☞ Capital social et capitaux propres des coopératives agricoles,
- ☞ Comptes sociaux,
- ☞ Affectation du résultat, la problématique des ristournes,
- ☞ La gestion des déficits en coopérative agricole – quels sont les risques pour la coopérative et les dirigeants ?
- ☞ Les points d'attention pour les missions du commissaire aux comptes.

Publics concernés

Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs confirmés

Les experts comptables et leurs collaborateurs confirmés

Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Ce séminaire s'adresse à des personnes qui ont une réelle expérience dans les coopératives agricoles et qui maîtrisent déjà les questions traitées dans le séminaire « les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles niveau 1 »

Durée

2 jours

Prochaines sessions :

3 et 4 septembre 2020

24 et 25 novembre 2020

Lieu

CNCC

200-216 rue Raymond Losserand
75014 Paris

Coût

Tarif non adhérent : 1 300 € HT

Tarif adhérent UNAGRI : 1 200 € HT

Sont intégrées et mises en évidence les évolutions législatives et réglementaires récentes :

- de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible dite loi EGAlim ;
- de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi « PACTE » ;
- de l'ordonnance n°2019-362 du 24 avril 2019 relative à la coopération agricole ;
- du décret n° 2019-1137 du 5 novembre 2019 relatif à la coopération agricole ;
- de l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles.

Intervenants

Commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole.

Moyens pédagogiques

Présentation accompagnée d'un support power point, des annexes documentaires et des cas pratiques, en partie sous format dématérialisé sur une clé USB.